



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° **BAT-TH-26**

Ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur

1. Secteur d'application

Locaux du secteur tertiaire existants, réservés à une utilisation professionnelle, de surface totale chauffée inférieure à 5 000 m².

2. Dénomination

Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Une attestation indiquant une efficacité d'échange de 65%, calculée selon la norme NF E 51763, et une consommation maximale par ventilateur (filtres et échangeurs inclus) de 0,35 W/(m³/h) est fournie par l'installateur.

Mise en place réalisée par un professionnel.

4. Durée de vie conventionnelle

16 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac / m ²		
Zone climatique	Énergie de chauffage	
	Électricité	Combustible
H1	1 200	2 000
H2	1 000	1 600
H3	670	1 100

Type de locaux	Facteur correctif
Cinémas	1
Salles d'un volume supérieur à 250 m ³	0,7
Enseignement	0,3
Restauration	0,3
Autres locaux	0,2

X

Surface ventilée (m ²)
S